



Pose de ralentisseurs modulaires dans copropriété

Par **falafol1967**, le **28/09/2010** à **13:27**

Bonjour,

Afin de réduire une vitesse excessive dans notre copropriété, notre conseil syndical veut faire installer 2 ralentisseurs modulaires dans la Résidence. Il y a déjà un panneau de limitation de vitesse (30 Km/h) à l'entrée. Dans la mesure où la voirie n'est plus privée mais municipale (par un changement de statut), pouvons-nous demander à la mairie de faire cette installation ? Dans le cas d'un refus de la mairie (plus le budget), pouvons nous prendre à notre charge cette installation et quelles sont les règles à respectées (loi) ?

Merci de votre réponse